



COLLÈGE
HÉRITAGE
de Châteauguay

Protocole d'intervention en toxicomanie

(Version juin 2019)

Comité de travail 2019

Madame Nathalie Crête, directrice des services aux élèves

Madame Marie-Claude St-Louis, intervenante sociale

Madame Véronique Hébert, éducatrice spécialisée

Martine Denis, policière sociocommunautaire

Introduction

Afin d'avoir une vision commune de la prévention et de l'intervention dans l'école, l'élaboration d'un protocole clair en toxicomanie se veut un outil indispensable. Le protocole permet d'avoir une plus grande cohérence dans les interventions et une plus grande cohésion d'équipe.

La fédération des établissements d'enseignement privés se doivent d'intervenir auprès des adolescents et des adolescentes qui consomment, échangent ou vendent des drogues, des boissons alcoolisées ou des médicaments. L'usage inapproprié de substances psychotropes est associé à divers problèmes sociaux et médicaux. Cet usage est particulièrement préoccupant puisqu'il peut hypothéquer le rendement scolaire, nuire au cheminement scolaire et, possiblement, accélérer le décrochage de l'élève à risque.

Dans un souci de travailler en prévention et d'être continuellement prêt à intervenir dans les situations qui le requièrent, le Collège Héritage de Châteauguay s'est doté, depuis plusieurs années, d'un comité de prévention des toxicomanies avec de divers moyens qui sont annuellement mis en place afin d'aider nos jeunes à faire les meilleurs choix.

Dans un souci commun de travailler en concertation, le comité de prévention des toxicomanies, les partenaires et tous les intervenants adultes de l'école souhaite supporter les jeunes dans leur cheminement respectif.

Qu'est-ce que c'est une substance psychotrope ?

Une drogue, c'est une substance légale ou illégale qui modifie le fonctionnement chimique et électrique du cerveau. Par exemple, l'alcool, le tabac, le cannabis, la cocaïne et les médicaments sont toutes des substances psychoactives, c'est-à-dire qu'elles agissent sur le cerveau. Elles modifient l'activité mentale, les sensations, le comportement. Leur usage expose à des risques et à des dangers pour la santé et peut entraîner des conséquences sociales dans la vie quotidienne, voire même une dépendance.

(Drogues : savoir plus risquer moins CQLD, 2014)

Principes directeurs de l'intervention

Une approche préventive favorisant l'ouverture d'esprit ainsi que l'éducation au respect, à la collaboration et au partage est à privilégier. Le milieu scolaire considère les parents comme des partenaires privilégiés puisqu'ils sont les premiers responsables de l'éducation et du développement de leur(s) enfant(s). Dans le but de développer une approche globale, les actions concertées mettant à contribution différents partenaires sont encouragées afin d'offrir un service continu et de favoriser ainsi le développement du jeune dans un contexte sain et sécuritaire.

Les constats de notre milieu scolaire en Montérégie

La consommation chez les jeunes est présente chez environ 15% des élèves. Parmi les substances illicites, le cannabis demeure la drogue la plus consommée par les élèves du secondaire (27%). Suivent dans l'ordre l'ecstasy (11%), les amphétamines (9%) et les hallucinogènes (7%).

Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à boire de l'alcool à une fréquence élevée.

Environ 43% des jeunes déclarent avoir consommé de façon excessive de l'alcool.

Le moment des premières expérimentations en consommation se situe autour du passage du primaire au secondaire, soit vers l'âge de 11 ou 12 ans.

Direction de santé publique de la Montérégie (2013). Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. La consommation d'alcool et de drogues. Agence de la santé de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 20 pages.

Les interventions doivent être adaptées aux besoins du jeune tout en étant respectueuses, éducatives et justes :

Respectueuses : Elles se font de façon à préserver l'intégrité psychologique de l'élève, à sauvegarder sa dignité ainsi que ses droits et libertés.

Éducatives : L'élève perçoit l'intention de l'intervenant qui est de lui venir en aide et de l'accompagner.

Justes : L'intervention est adaptée et proportionnelle à la situation vécue : elle tient compte de chaque élève et elle est ajustée selon ses comportements, en tenant compte du protocole établi.

Objectif visé

Le but du présent protocole est de favoriser et maintenir un climat propice à l'éducation en prévenant la consommation de drogues à l'école.

Objectifs généraux

- ❖ Responsabiliser les élèves envers leurs attitudes et leur comportement face aux drogues.
- ❖ Susciter, chez les élèves, le développement d'habilités et de compétences adéquates de façon à prévenir ou à réduire leur consommation de drogues.

Objectifs spécifiques

- ❖ Réduire les habitudes nocives de consommation chez les élèves à risque.
- ❖ Fournir à tout le personnel le soutien nécessaire pour intervenir efficacement.
- ❖ Informer tous les élèves et leurs parents de l'existence du protocole et de son application.

Clientèle

La clientèle visée par le protocole est constituée des élèves :

- ❖ qui banalisent;
- ❖ qui consomment à l'école ou qui possèdent ou qui achètent;
- ❖ qui vendent de la drogue;
- ❖ qui demandent de l'aide, qui sont soupçonnés ou qui sont dépistés.

Différents types de consommateurs chez les jeunes

Catégorie	Fréquence	Motif(s)
Non consommateur	<ul style="list-style-type: none"> Jamais consommé ou abstinence 	<ul style="list-style-type: none"> Choix de vie personnels
Explorateur	<ul style="list-style-type: none"> Consommation plus ou moins fréquente à une période donnée ou à une étape précise de sa vie Essai à quelque reprise 	<ul style="list-style-type: none"> Curiosité Faire comme les autres Recherche de sensations...
Occasionnel	<ul style="list-style-type: none"> Associé à des moments précis ou circonstances particulières (Fêtes, partys...) Quelques fois dans l'année ou 1 fois/ mois maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Plaisir, socialisation Faire comme les autres...
Régulier	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence répétitive, hebdomadaire et régulière 1 à 3 fois / 7 jours (semaine et fin de semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> Raisons réactionnelles La consommation est un moment attendu, important, souhaité Plaisir, socialisation, réduction de la gêne
Sur consommateur	<ul style="list-style-type: none"> Fonction centrale dans sa vie, Y consacre presque tout son temps, son énergie, son argent 4 fois ou plus / 7 jours Une ou plusieurs fois par jour Quantité consommée en augmentation Processus de tolérance au produit 	<ul style="list-style-type: none"> La consommation est sous-entendue à une gamme de problème de vie reliés au contexte dans lequel le jeune évolue et négocie avec celui-ci. Oubli, ennui, échec, souffrance, anxiété
Abusif	<ul style="list-style-type: none"> Consommation irrégulière et incontrôlée Indépendamment de la fréquence, consomme en grande quantité ou mélange plusieurs substances en grande quantité On peut être occasionnel abusif, régulier abusif ou sur consommateur abusif 	<ul style="list-style-type: none"> Relâchement du contrôle, compensation, défoulement, anesthésie de ses problèmes de vie Le calage d'alcool est une forme d'abus par ingestion de produit en grande quantité en peu de temps

Source : Paquin, P., tiré de Gran, M-C

Adaptation : Jocelyne Allaire, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (projet toxocimanie)

Droite de fouille

La cour suprême considère que les autorités scolaires seront justifiées de procéder à la fouille d'un élève quand elles auront des motifs raisonnables de croire <<qu'une règle de l'école a été violée ou est en train de l'être, et que la preuve de cette violation se trouve dans les lieux ou sur la personne de l'élève >> que l'on veut fouiller. Les autorités scolaires devront chercher à faire en sorte que la fouille soit faite de façon délicate et de la manière la moins envahissante possible. (R.c.M. (M.R.) Cour Suprême du Canada, No 26042 (26 novembre 1990) www.scc-csc.qc.ca)

Tabac

Il est interdit de fumer, de vendre ou de donner des cigarettes et du tabac sur le terrain (réf. Loi 112).

Les vapoteuses sont également interdites.

Prévention

L'objectif de base en matière d'intervention en milieu scolaire consiste à développer et préserver la santé actuelle et future des jeunes. Dans le cadre des interventions en matière de consommation, nous nous allions à plusieurs partenaires et activités qui sont en mesure de soutenir nos actions à l'école.

Prévention à notre école	Secondaire 1	Secondaire 2	Secondaire 3	Secondaire 4	Secondaire 5	Secondaire Adapté
Liberté de choisir	Les drogues et les influences 1 atelier	La gestion du plaisir et le cycle de l'assuétude 2 atelier	Les effets des substances psychotropes 1 atelier		Fêter sans perdre la tête 1 atelier	Ad modus vivendi 5 ateliers
Atelier sur les boissons énergisantes à tous les niveaux selon les besoins						
Policier préventionniste en milieu scolaire (PPMS)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jean Lapointe	✓					

Liberté de Choisir est un organisme régional œuvrant dans le domaine de la prévention des dépendances depuis 26 ans. Il a comme mission la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des dépendances et de ses problèmes associés auprès des jeunes et de leur entourage dans leurs différents milieux de vie.

Policier préventionniste en milieu scolaire (PPMS) : Les interventions des PPMS peuvent prendre différentes formes selon les besoins de l'école. Les actions possibles des services de police au sein des écoles sont bien balisées dans le cadre de référence << Présence policière dans les établissements d'enseignement >>. (<http://sq.gouv.qc.ca/parent-et-enseignants3cadre-de-reference/cadre-de-reference.pdf>)

Maison Jean Lapointe : Mon indépendance, j'y tiens! Un atelier de sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes.



Stratégies d'intervention Soupçon de consommation

Lorsqu'une ou plusieurs personnes décèlent chez un jeune quelques indices leur laissant croire que ce dernier est ou était en état d'intoxication à l'école ou lors d'une activité (scolaire ou parascolaire), elle(s) réfère(nt) à un intervenant ou à un membre de la direction.

1. L'intervenant complète une fiche d'observation des symptômes.
2. Lors de tout doute raisonnable, l'intervenant réfère l'élève à un membre de la direction.
3. La direction contacte les parents de l'élève pour les informer de la situation et leur demande de venir le chercher.
4. Le jeune peut être suspendu pour deux jours et suivra donc le stratégies d'intervention de l'étape 1.
5. Des mesures préventives obligatoires pourraient être mises en place, par exemple des rencontres avec un intervenant de l'école ou un plan d'intervention incluant des conditions à respecter.



Stratégies d'intervention Étape 2

Pour une deuxième fois, l'élève a consommé des substances licites ou illicites ou il a été surpris à consommer ou est en possession :

1. L'adulte, qui a identifié un élève en état d'intoxication communique avec le secrétariat afin que l'intervenant(e) aille le chercher.
2. L'intervenant(e) (T.E.S ou intervenant(e) social(e)) évalue la situation avec le jeune et complète la fiche de symptômes (Annexe A).
3. L'intervenant communique avec la direction pour l'informer de la situation.
4. La direction contacte les parents de l'élève pour les informer de la situation et leur demande de venir le chercher.
 - 4a. Le jeune est suspendu deux jours.
 - 4b. L'élève suspendu se voit remettre, en main propre, une lettre explicative (Annexe B) à l'attention de ses parents ainsi qu'un document << mon plan d'action : mes choix de vie >> qu'il devra compléter.
 - 4c. Une lettre de suspension sera mise dans le dossier d'aide de l'élève (Annexe B).
 - 4d. Une rencontre préventive avec les policiers sociocommunautaires. Dans tous les cas de possession de drogue ou de matériel contaminé, la police est informée de la situation.
5. Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, l'élève est retiré de ses cours pour la journée et passe la journée au local de retrait.
6. Lors de la suspension, l'élève devra compléter le document <<Mon plan d'action : mon choix de vie>>. Le tout sera signé par ses parents pour le retour à l'école (Annexe D).
7. Avant le retour en classe, il y aura une rencontre avec les parents, la direction et un intervenant qui poursuivra des rencontres individuelles avec le jeune.
8. Une évaluation de sa consommation se poursuivra avec un intervenant de l'école. Le jeune et la personne responsable fixeront trois autres rencontres. Un suivi à plus long terme pourrait être enclenché.
9. Les parents sont encouragés à faire appel à des services externes comme Le Virage : (450-373-5934).

En cas de récidive

NOTE : La direction peut prendre d'autres mesures disciplinaires et prolonger la durée de suspension externe pour une période **INDÉTERMINÉE**. Selon la gravité du cas, l'élève s'expose à l'expulsion de l'école ou de la commission scolaire.

En cas de vente ou de distribution de substances licites ou illicites

Lorsqu'un élève est reconnu avoir fait le trafic ou vendu des substances licites ou illicites à l'école :

1. L'adulte qui a identifié un élève qui a vendu de la drogue, appelle la réceptionniste au poste 4000 pour qu'un intervenant aille en classe chercher un jeune.
2. L'intervenant (T.E.S. ou psychoéducateur) évalue la situation avec le jeune et prends les informations.
3. L'intervenant (T.E.S ou psychoéducateur) communique avec la direction pour l'informer de la situation.
4. La direction contacte les parents de l'élève pour les informer de la situation et leur demande de venir le chercher.

- 4a. Le jeune est suspendu pour une durée indéterminée.
- 4b. L'élève suspendu se voit remettre, en main propre, une lettre explicative (Annexe B) à l'attention de ses parents.
- 4c. Une lettre de suspension est mise dans le dossier d'aide de l'élève (Annexe B).
- 4d. Dans tous les cas de possession de drogue ou de matériel contaminé, la police est informée de la situation.

5. Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, l'élève est retiré de ses cours pour la journée et passe la journée à l'Antre 2 ou à la Maison des jeunes.

NOTE : La direction peut prendre d'autres mesures disciplinaires et prolonger la durée de suspension externe pour une période **INDÉTERMINÉE**. Selon la gravité du cas, l'élève s'expose à l'expulsion de l'école ou de la commission scolaire.

Description des rôles

Rôle de la direction et la direction adjointe

- Proposer le protocole au conseil d'établissement et le faire adopter.
- Diffuser le protocole.
- Sensibiliser et informer les différents intervenants (enseignants, surveillants et autres membres du personnel) quant à leurs rôles respectifs.
- S'assurer de la formation du personnel en matière de détection et d'intervention.
- Voir à l'application du protocole concernant la rencontre disciplinaire, l'autorisation de fouille, la saisie, l'appel aux policiers et la suspension.
- Informer les parents d'élèves du protocole mis en place à l'école.
- Gérer l'entente de service avec Liberté de choisir et le Centre de réadaptation en dépendance (CRD) Le Virage.

Intervenants de l'école : Éducateurs spécialisés et psychoéducateurs

- Établir une relation d'aide significative avec les élèves de l'école en leur offrant du support et un suivi.
- Évaluer les besoins des élèves, les référer aux ressources spécialisées et assurer la collaboration entre ceux-ci (Intervenante sociale, organisme communautaire, éducatrice spécialisée et autres).
- Réaliser des actions et des activités de prévention des toxicomanies.
- Informer et outiller les membres du personnel en ce qui concerne la détection des indices de consommation de substances psychoactives et des procédures en matière de prévention des toxicomanies.
- Accompagner les élèves sanctionnés à la suite de l'application du protocole par la direction.

Personnel enseignant et autres membres du personnel de l'école

- Agir à titre d'intervenants actifs dans l'application du protocole.
- Détecter des indices de consommation de substances psychoactives à l'aide de la grille d'observation fournie par l'intervenant(e) en prévention des toxicomanies (Annexe A).
- Référer à la direction adjointe dès qu'il y a des doutes à propos d'élèves soupçonnés d'être en état de consommation ou réputés d'être en possession de substances psychoactives.

Intervenante sociale

- Intervenir auprès des élèves sur une base volontaire.
- Effectuer un suivi suite à la demande de la direction ou du CSSS.
- Travailler en collaboration avec les intervenants en prévention des toxicomanies.

Infirmière

- Intervenir de façon éducative et médicale et en relation d'aide auprès des jeunes.
- Participer aux activités de prévention en collaboration multidisciplinaire afin d'optimiser le service offert aux élèves.
- Intervenir auprès des élèves sur une base volontaire.

Surveillants d'élèves

- Agir à titre d'intervenants actifs dans l'application du protocole;
- Agir en concertation avec l'ensemble du personnel de l'école dans l'application des modalités de ce protocole dans les aires de circulation et de rassemblement interne et externe des élèves;
- Intervenir auprès des élèves en état de consommation et/ou impliqués dans les actes répréhensibles concernant ce protocole (usage de substances psychoactives, vente de stupéfiants);
- Informer la direction concernée sur tout élève ayant besoin de l'encadrement proposé par le protocole.

Rôles du PPMS

- Intervenir de façon éducative auprès des élèves au niveau de l'aspect
- Participer aux activités de prévention en collaboration avec les intervenants de l'école;
- Lorsqu'une intervention policière est requise lors d'une saisie, il est préférable de communiquer avec la centrale 310-4141.

Intervenant du CRD le Virage

- Sensibiliser les élèves sur l'usage des substances psychoactives (ex. La maison Jean Lapointe, Liberté de choisir);
- Être en support aux intervenants en prévention des toxicomanies;
- Offrir un service de 2^e ligne, sur une base volontaire, auprès d'élèves et de leur famille qui lui sera référé par les intervenants ou la direction de l'école;
- Assurer un suivi auprès des jeunes et les orienter vers un service adapté à leur besoin (service 2^e et 3^e ligne).

La gravité de la problématique

Pas de problèmes évidents (Feu vert) : Rencontre de sensibilisation en individuel

Problème en émergence (Feu Jaune) : Rencontre de conscientisation et au besoin référence à l'externe.

Problème évident (Feu rouge) : Référence externe à Virage.

ANNEXES

- **Annexe A : Fiches d'observation des symptômes**
- **Annexe B : Lettre aux parents**
- **Annexe C : Si on jasait ensemble...pour de vrai !**
- **Annexe D : Mon plan d'action : mes choix de vie**

FICHE D'OBSERVATION DES SYMPTÔMES

Identification de l'élève

Nom et prénom de l'élève :	D.D.N.
Niveau :	Groupe :
Date de l'évènement :	Heure :
Nom du référent :	Nom de l'observateur :

Fréquence

() 1^{er} évènement

() 2^e évènement

() 3^e évènement

Analyse d'observations des symptômes et de la situation

Physique	<input type="checkbox"/> Yeux rouges, vitreux, pupilles plus lentes à réagir à la lumière <input type="checkbox"/> Paupières lourdes <input type="checkbox"/> Assèchement de la bouche, bouche pâteuse <input type="checkbox"/> Toux, irritation de la gorge, soif <input type="checkbox"/> Diminution de la pression artérielle (lorsque debout) <input type="checkbox"/> Somnolence <input type="checkbox"/> Réflexes ralentis <input type="checkbox"/> Teint pâle <input type="checkbox"/> Vomissement <input type="checkbox"/> Étourdissement <input type="checkbox"/> Perte de conscience
-----------------	--

Humeur et comportements	<input type="checkbox"/> Augmentation de l'appétit, appétit spontané, sors de la classe pour boire ou manger <input type="checkbox"/> Rires spontanés, inappropriés, incontrôlés <input type="checkbox"/> Confusion, propos décousus <input type="checkbox"/> Prononciation difficile, élocution plus lente <input type="checkbox"/> Notion du temps perturbée <input type="checkbox"/> Trouble de la mémoire à court terme <input type="checkbox"/> Difficulté de concentration, distrait, lunatique, pensif <input type="checkbox"/> Ralentissement de la pensée <input type="checkbox"/> Attitude inhabituelle, modification du comportement <input type="checkbox"/> Évite de regarder dans les yeux, regard fuyant <input type="checkbox"/> Démarche instable, titubante <input type="checkbox"/> Agressivité <input type="checkbox"/> Anxiété, nervosité <input type="checkbox"/> Amorphe, nonchalant <input type="checkbox"/> Détendu hors l'ordinaire
Dans l' environnement	<input type="checkbox"/> Odeur de foin brûlé <input type="checkbox"/> Haleine <input type="checkbox"/> Confiance <input type="checkbox"/> Message intercepté <input type="checkbox"/> Circulation d'argent <input type="checkbox"/> Réseau à risque <input type="checkbox"/> Produit oculaire (ex. << cleareyes >>) <input type="checkbox"/> Objets pour la consommation (pipe, pinces, papier à rouler, etc.) <input type="checkbox"/> Divers contenants (sachets, cube de papier d'aluminium, contenant de pellicule photo, bouteille vide et percées, etc.) <input type="checkbox"/> Informations obtenues auprès d'un tiers
Depuis quelques temps...	<input type="checkbox"/> Rendement scolaire à la baisse <input type="checkbox"/> Absences sans motif <input type="checkbox"/> Démotivation <input type="checkbox"/> Fatigue chronique

Inquiétudes ou incidents qui ont déclenchés les soupçons :

Résumé de la situation selon l'élève :

Commentaires ou remarques particulières (produits consommés, quantité, mode de consommation, type de consommateur, etc.) :

Réaction de l'élève concerné :

Réaction des autres élèves :

Commentaires des collègues de travail :

Conclusion de l'observateur

<input type="checkbox"/> Doute de consommation de drogue
<input type="checkbox"/> Doute de possession de drogue
<input type="checkbox"/> Doute de trafic de drogue
<input type="checkbox"/> Confirmation de consommation de drogue
<input type="checkbox"/> Confirmation de possession de drogue (aveux, pris à consommer, en possession)
<input type="checkbox"/> Possession de drogue dans le but d'en faire le trafic

Référé à (la direction, intervenant...) : _____

Interventions faites :

Réaction des parents :

Signature de l'observateur : _____

* Ce document est sous la responsabilité de l'observateur (intervenant) et n'est en aucun cas déposé au dossier d'aide de l'élève.



Le Collège Héritage de Châteauguay
270, boul. d'Youville, Châteauguay (Québec)
J6J 5X2
Courriel :

Date : _____

Aux parents de : _____

Objet : Situation en lien avec notre procédure d'intervention en toxicomanie

Madame, Monsieur,

Votre enfant a malheureusement enfreint notre règlement concernant la toxicomanie. Nous prenons très au sérieux ce genre d'incident car il en va du sentiment de sécurité des élèves de notre école. Il se retrouve donc à la première étape de notre procédure d'intervention en toxicomanie. Lorsqu'un élève est reconnu comme étant sous l'effet de la drogue ou de l'alcool et/ou en possession pour la première fois, il est immédiatement suspendu de l'école. Il sera en suspension externe pour une durée minimale de 2 jours et un appel à la police pourra être fait.

Votre enfant pourra revenir à l'école à la suite d'une rencontre avec la direction pour sa réintégration. Dans la mesure du possible, cette rencontre pourrait avoir lieu dès que la durée minimale de suspension aura été respectée. Ces mesures s'avèrent nécessaires pour bien lui faire réaliser que ce comportement ne sera pas toléré et qu'une récidive entraînera des mesures spéciales plus sévères.

Cette rencontre doit se tenir en présence des parents, du jeune, de la direction et de l'intervenant impliqué au dossier de votre enfant. Lors de cette rencontre, votre enfant devra présenter son plan d'action (au verso) que vous aurez complété avec lui. Ce plan pourra être révisé lors des rencontres avec l'intervenant. Votre enfant devra obligatoirement planifier avec l'intervenant désigné un total de 3 rencontres obligatoires auxquelles il devra participer.

La situation mérite d'être discutée à la maison. Toutefois, si le comportement de votre enfant vous surprend, vous inquiète et que vous ne savez pas quelles attitudes adopter, comment réagir, ou quelles sont les ressources d'aide disponibles, vous pouvez consulter les services à votre disposition (voir les différents intervenants dans le protocole d'intervention).

Nous comptons sur votre collaboration et vous pouvez être assurés de la nôtre. Nous avons à cœur notre engagement collectif envers la sécurité et le bien-être de tous nos élèves.

Réjean Lemay, Directeur
Poste 226

Nathalie Crête, Directrice des services aux élèves
Poste 233

Si on jasait ensemble... pour de vrai !

La jasette avec son ado n'est pas chose simple, voire même très souvent pas facile à faire. Ce que nous savons c'est que les drogues sont souvent au centre des préoccupations des parents. Est-ce que mon jeune consommera des drogues rendu au secondaire ? Quels sont les effets des drogues ? Qu'est-ce que je dois faire si j'apprends que mon jeune consomme ?

Parler de drogues avec votre jeune ne l'incitera pas à consommer. Il est même bien de jaser du sujet avant même que les problèmes arrivent. Déjà vous aurez une bonne partie de fait. L'entrée en matière sera là et vous ne partirez pas de la base. Ces discussions vont plutôt permettre à votre jeune de connaître vos attentes et d'être outillé faire les bons choix. Donnez à votre ado du soutien, félicitez-le, encouragez-le, donnez-lui des marques tangibles d'affection. **Ne tenez pas pour acquis qu'il sait que vous l'aimez, il faut lui dire !**

Maintenant que vous savez que votre jeune consomme, nous vous conseillons d'attendre un moment qui semble opportun pour engager la conversation, où vous et votre jeune semblez calmes et de bonne humeur. Vous pouvez aussi être authentique en exprimant vos craintes ou votre inconfort. À la suite de cela, clarifiez vos attentes : ce que vous êtes prêt à accepter ou non à propos de la cigarette, de l'alcool, de la marijuana et des autres drogues. Par exemple à quel âge, dans quels contextes, quelle quantité, etc. Le fait de mettre des limites a un effet sécurisant encore à l'adolescence. La conversation doit se faire dans le respect : écoutez ce qu'il a à dire et prenez-le en compte. Il se sentira en confiance et sera plus disposé à vous en dire davantage.

Finalement, encouragez-le à investir son temps libre dans d'autres activités. Surtout n'hésitez pas à aller chercher de l'aide si vous vous sentez dépassé.

Voici l'aide nécessaire pour vous :

- Le Virage : (450)373-5934
- Drogue <<Aide & Références>> : 1-800-265-2626
- La ligne parents : 1-800-361-5085

Sites intéressants sur internet :

- www.actiontox.com
- www.toxquebec.com
- <http://www.canadasandrogue.org/protect-your-family/tips-for-parents/>

Mon plan d'action : mes choix de vie

Afin de réintégrer l'école et de respecter le protocole d'intervention en toxicomanie, je, _____, reconnais avoir enfreint les règles de l'école.

En conséquence, je m'engage à adopter de nouveaux comportements qui me permettront de respecter le code de vie de l'école et, par le fait même, d'assurer ma propre sécurité.

J'ai ciblé 3 catégories différentes et j'y ai associé un comportement positif à adopter afin de m'aider à respecter le code de vie.

❖ Voici mon but premier (en lien avec cet incident) :

❖ Voici les pistes de solutions que j'ai choisies :

Milieus de vie possibles : Sociale, familiale, scolaire, loisirs, consommation...

1. Milieu de vie :
Comportements à adopter :

2. Milieu de vie :
Comportements à adopter :

3. Milieu de vie :
Comportements à adopter :

Notes d'encouragement des parents :

➤ **Je réalise qu'une récidive entrainera des mesures spéciales plus sévères.**

Signature de l'élève

Signature du parent

Je m'engage à respecter le code de vie de l'école et à adopter les comportements choisis dès maintenant et à y consacrer tous mes efforts. Pour m'aider, je m'engage aussi à participer à au moins 3 rencontres avec un professionnel de l'école.

Signature de l'élève

Signature du parent

Signature de l'intervenant

Signature de la direction

Dates des 3 rencontres :

Date	Signature de l'intervenant

****Ce plan d'action sera conservé dans mon dossier professionnel. ****